



Indexation 04/2024
+ 2,11%

Salaires horaires : à partir de 21 ans	
Les salaires horaires à partir de l'âge de 21 ans sont à 100%.	
Catégorie	
A : Couture, découpe, duplication de sacs, thermo-découpe, estampillage, ouverture, insertion et retrait de sacs, bref tous les travaux d'estampillage.	15,08 13
B : Reliure, pressage, transport interne	15,7040
C : Entretien, chauffeur, chargement et déchargement	15,9029
D : Maître invité, mécanicien qualifié	16,6651